

Compte rendu Conseil d'Administration du lundi 5 Décembre 2016 **Lycée des Métiers Fernand Léger de Bédarieux**

17h25, le Conseil d'Administration a des difficultés pour atteindre le quorum.

À 17h39, le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Monsieur le proviseur propose une modification de l'ordre du jour. En effet, Mme Causse adjointe-gestionnaire de l'établissement étant en congé maladie, ce sera Mme Michalak, agent comptable de l'établissement mais aussi gestionnaire du Lycée Ferdinand Fabre, qui présentera le budget.

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité la modification des points de l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2016.

Un représentant des parents d'élèves signale qu'étant absent au Conseil d'Administration précédent, il ne peut avoir d'avis et donc ne votera pas le procès-verbal.

Les membres du conseil d'administration votent le procès verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2016 par 15 voix pour et 2 absentions.

Point 2 : Règlement intérieur et commissions éducatives.

Afin de permettre la mise en place réglementaire des commissions éducatives, Monsieur le proviseur présente une modification de l'article 13 du règlement intérieur, ainsi que l'annexe sur les règles de la commission éducative.

Après quelques modifications en commission permanente, **les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité la modification du règlement intérieur et l'annexe sur les règles de fonctionnement de la commission éducative.**

Point 3 : Répartition des Indemnités pour Mission Particulière.

Monsieur le proviseur présente la répartition finale des indemnités pour mission particulière proposée par le conseil pédagogique du 24 novembre 2016.

Répartition du volant d'IMP :

12 IMP ont été octroyées au lycée dont une pour la coordination EPS, par un courrier du Rectorat du 12 mai 2016. Pour mémoire le tableau ci-dessous rappelle les concordances entre les taux de l'IMP, l'unité de l'IMP et les montants correspondants en euros :

Taux d'IMP	001	002	003	004	005
Unité d'IMP	0.25	0.5	1	2	3
Montant en euros	312.5	625	1250	2500	3750

Ont été répartis au CA du 3 novembre 2017 les IMP suivantes :

- o 1 IMP coordonnateur EPS
- o 0.5 IMP référent culturel
- o 2 IMP pour le projet PAR/ITH de Mme DUPONT (1) et de Mme SAUZEL (1)

Il reste 8,5 IMP à répartir pour l'année scolaire.

Le proviseur après avis du conseil pédagogique propose la répartition suivante :

Proposition de répartition des 8,5 IMP restantes	SST	Forums	Tutorat	Référent numérique
	2	3	3	0,5

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité la répartition des indemnités pour mission particulière.

18 h 05 : Arrivée de Mme Michalak.

Point 4 : Tarifs.

La collectivité de rattachement nous a fait parvenir les nouveaux tarifs des services hébergement et de restauration. Il s'en suit une discussion entre les personnes présentes sur l'augmentation de ces tarifs. La collectivité a appliqué la hausse maximale autorisée, c'est-à-dire 3%. Un représentant du personnel trouve que cette hausse est excessive pour les familles, l'inflation générale étant actuellement quasi nulle. Plusieurs représentants des personnels trouvent anormal cette augmentation.

Un représentant des personnels demande si notre vote changera quelque chose dans l'adoption de ces tarifs étant donné qu'ils ont certainement déjà été votés par la collectivité de rattachement.

Un autre lui répond que du moment que la démocratie lui donne le droit de voter, il peut montrer son désaccord, même s'il a l'impression que cela ne sert à rien ...

Les membres du conseil d'administration votent les tarifs 2 voix contre, le reste pour.

Point 5 : Budget.

Monsieur le proviseur présente un diaporama explicatif du budget de l'établissement. En effet, il trouve plus parlant et digeste le budget sous cette forme et commente tous les tableaux fournis pour la préparation de ce budget.

18 h 42, arrivée de M Abina

Pour l' AP (Activité Pédagogique)

Mme Michalak explique que le système a énormément changé dans sa forme de présentation. En effet, les crédits pédagogiques doivent maintenant être globalisés afin de permettre une meilleure réussite des élèves. La réflexion se fait par diplôme et plus par

matière.

Suite à une question d'un représentant des personnels, Monsieur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques explique que cette année, un gros effort va être porté sur la section Signalétique Enseigne et Décor, en particulier en ateliers car l'évolution des technologies montrent que l'équipement actuel de la section est obsolète. Il explique ensuite les problèmes rencontrés dans cette section sur une grande imprimante professionnelle achetée il y a plusieurs années, mais qui n'a jamais été opérationnelle car elle utilise de l'encre qui sèche et s'agglutine dans la tête d'impression. Le coût de remplacement de la tête étant exorbitant, il faut prévoir le remplacement de l'imprimante avec une technologie adaptée au calendrier scolaire avec ses périodes travail et de congés. Un établissement scolaire n'a pas la possibilité ni la vocation de faire de la production industrielle comme une entreprise.

Les efforts seront donc fait par une demande uniquement sur l'équipement de la section Signalétique Enseigne et Décor dans l'application Agile qui sert à la région de plate-forme d'échange sur les demandes d'équipements.

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité le budget.

Point 6 : Décisions budgétaires modificatives pour vote et information.

Mme Michalak présente deux décisions budgétaires modificatives pour information :

Décision Budgétaire Modificative n°10 - Ajustement sur le montant du fonds social (6 043€).
Décision Budgétaire Modificative n°11 - Ouverture d'une ligne pour le fonds régional d'aide à la restauration (1 506€).

Point 7 : Conventions et contrats.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer une convention afin de financer l'achat de matériel spécifique pour qu'un élève handicapé participe aux finales des Olympiades des Métiers dans la section Construction de Canalisations en Travaux Publics.

Les membres du conseil d'administration autorisent à l'unanimité Monsieur le proviseur à signer cette convention.

Point 8 : Questions diverses.

Un représentant des parents d'élèves aimerait savoir pourquoi les élèves des sections de Brevet des Métiers d'Art de l'établissement ne sont pas dotés en matériel ou livres pédagogiques comme les autres sections de l'établissement ?

Monsieur le proviseur-adjoint dit qu'il a saisi la collectivité de rattachement qui fournit les équipements aux élèves. La réponse a été que les Brevets des Métiers d'Art sont des diplômes qui font suite à une formation déjà diplômante. Donc, que les élèves ont normalement déjà été équipé en matériel.

Le représentant des parents d'élèves demande ce qu'il en est aussi des livres ?
Monsieur le proviseur-adjoint lui répond que le problème est le même, que la collectivité de rattachement n'équipe qu'une seule fois les élèves pour la préparation d'un premier diplôme.

Une discussion sur le besoin de manuels scolaires en histoire de l'art amène une réponse de Monsieur le proviseur qui s'engage, au regard du faible effectif de ces sections et au coût peu

élevé des ouvrages à acheter sur les fonds de l'établissement les manuels nécessaires aux élèves.

Monsieur le proviseur fait un point sur les travaux.

Les chantiers n'ont pas de retard.

Le bâtiment Accueil / Administration / Vie Scolaire sera livré pour la rentrée en septembre 2017.

Le nouveau bâtiment TP sera livré après les congés de Toussaint 2017 et les premiers logements de fonction (maisons individuelles) seront mis à disposition des personnels concernés fin août 2017.

Le budget pour la suite du projet avec une halle technologique a été voté mais pas encore dessiné par l'architecte en charge du dossier.

Monsieur le proviseur présente succinctement la demande de section « sports nature » en construction qui s'appuiera sur le collège de Saint-Pons, le lycée Ferdinand Fabre et le lycée Fernand Léger. Cela permettra à des élèves depuis la 6^e jusqu'au baccalauréat général ou professionnel de pratiquer plusieurs heures par semaine des activités sportives telles que l'escalade, le VTT, le canoë-kayak, tout cela en s'appuyant sur les structures associatives du bassin.

La séance est clôturée à 20h11.

Le secrétaire de séance,

Eric SERAFIN



Le Président de séance,

Xavier FAVREAU

